

ATTESTATION DE DÉPÔT D'INSCRIPTION AU PERMIS DE CONDUIRE

Récépissé de dépôt de demande (arrêté modifié du 20 avril 2012)

Le préfet de la Somme

atteste qu'un dossier de demande de catégorie(s)

de permis de conduire a été déposé en préfecture concernant le (la) candidate(e) :

Nom de famille : VAN DEN EYNDE

Nom d'usage :

Prénoms : Paul Bernard Robert

Né(e) le : 19/02/2000 à : Amiens - 80 - FRANCE

Adresse: 21 Rue Bertreux

80260 Talmas

Représentant légal :

Cette attestation, accompagnée d'un justificatif d'identité, permet au candidat ci-dessus identifié de débuter sa formation pratique pour l'obtention des catégories indiquées du permis de conduire, dans l'attente de la validation par le préfet de sa demande d'inscription au permis de conduire.

Cette attestation est valable au maximum deux mois à compter de la date apposée ci-dessous. Elle perd toute validité dès lors que l'une des conditions énoncées par l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire n'est pas remplie.

Attestation établie le : 27/09/2022

Document à conserver dans le livret d'apprentissage et à présenter en cas de contrôle par les forces de l'ordre.

Le droit d'accès aux informations prévu par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès de la préfecture ou de la sous-préfecture de votre résidence.